

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 DECEMBRE 2012 À 18h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le trois décembre deux mille douze à dix huit heures, en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 14

PRÉSENTS (08) : Mesdames Marie-Thérèse COMBET, Ingrid BORGHART, Madeleine LAPERROUSE, Agnès LATTARD-PRUVOT - Messieurs Claude BERARD, Gérard BORDON, Philippe GIRARD, Denis QUEZEL-GUERRAZ.

ABSENT EXCUSE (01) : Monsieur Didier MARTIN-FARDON.

ABSENTS (05) : Mesdames Marie-Ange SORRENTINO, Valérie MONTANIER – Messieurs Sébastien ANDRE, François COMBET, Michel VINIT.

PROCURATIONS (02) : De Marie-Ange SORRENTINO à Madeleine LAPERROUSE.

De François COMBET à Ingrid BORGHART.

Denis QUEZEL-GUERRAZ indique qu'il devra quitter la séance à 20 heures.

INTERVENANTS :

- Monsieur Sébastien ALCAIX (Chambre d'Agriculture Savoie-Montblanc)
- Monsieur Antoine STOZICKY (DDT de Chambéry)
- Madame Alexandra TRASBOT et Monsieur Frédéric GAIMARD (Cabinet d'urbanisme EPODE)
- Monsieur Gérard ALBERT (Expert foncier et aménagement de la commune).

Mesdames Marie-Thérèse COMBET et Madeleine LAPERROUSE sont nommées secrétaires de séance.

Afin de libérer les intervenants, la lecture du compte-rendu de la dernière séance se fera après le point n°2.

ORDRE DU JOUR :

I. Présentation du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture Savoie-Montblanc.

En introduction, M. STOZICKY se présente et précise qu'il a pour mission l'aide aux collectivités pour l'élaboration du PLU et une mission réglementaire en tant que Personnes Publiques Associées. La commune va constituer son PLU, le Syndicat de Pays de Maurienne (SPM) est, lui, candidat pour élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale de la Maurienne (SCOT) qui s'imposera au PLU.

Intervention de M. ALCAIX, qui présente deux études agricoles :

- le diagnostic agricole qui sera utile pour l'élaboration du PLU,
- l'étude de l'occupation des surfaces.

Ces deux études sont consultables en mairie.

1) Quelques informations tirées du diagnostic agricole :

- trois exploitations perennes : élevage de bovins à lait, de bovins à viande, d'ovins (plus petite exploitation) ;

- 363 ha de surfaces agricoles : 105 ha en plaine et coteaux, 258 ha en alpage ;

Le système agropastoral a des enjeux importants liés à la perte de surfaces de fauche.

Il existe une association foncière pastorale : AFP du Pinais et de Plan Pra fondée en 1992. Elle regroupe 208 propriétaires pour 252 ha. Un seul exploitant travaille l'alpage (15 bêtes).

- cinq exploitants sur Ste Marie donc deux agriculteurs à plein temps ;
- deux projets : un élevage d'ovins en tunnel au Perrel, un projet d'horticulture dans la zone d'activités ;

2) Occupation des sols de la commune :

Deux exploitations principales (à mode d'exploitation sans bail) :

- une exploitation à bovins à viande (avec environ 15 bêtes),
- une exploitation à bovins à lait (avec environ 35 bêtes) avec des projets d'agrandissement.

Sur la commune, il est proposé aux agriculteurs :

1) 8,7 hectares de surfaces communales,

Le 1^{er} agriculteur occupe 7 hectares soit 81 %.

Le 2^{ème} agriculteur occupe 0,4 hectare soit 4,5 %.

2) 96,9 hectares de surfaces privées,

Le 1^{er} agriculteur occupe 54,3 hectares soit 56,1 %.

Le 2^{ème} agriculteur occupe 27 hectares soit 26 %.

M. Alcaix constate donc un déséquilibre. Il existe différentes modalités d'attribution des surfaces communales par le Contrôle des Structures de la Chambre d'Agriculture que nous consulterons afin d'aider le conseil municipal à délibérer.

M. Alcaix quitte la séance.

II. Présentation du cabinet EPODE (réalisation du PLU).

Le directeur du cabinet, M. GAIMARD présente le cabinet EPODE et ses collaborateurs. Ils vont nous accompagner dans l'élaboration de notre PLU avec une réunion par mois de la commission PLU qui sera animée par Mme TRASBOT. Notre PLU devra prendre en compte la loi Grenelle qui donne à l'environnement une part primordiale pour une utilisation économe du territoire et une urbanisation raisonnée.

Mme TRASBOT présente le déroulement de ce projet qui va s'étaler sur environ deux à trois ans en plusieurs étapes :

- un diagnostic (démographique, agricole, paysager, ...) qui va servir de base pour une durée de 6 mois ;
- un Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) : 4 mois ;
- un zonage : 6 mois.

La durée de rédaction des documents est de deux mois. Il faut donc compter six à huit mois de procédure administrative.

A chaque étape, une réunion publique sera organisée pour expliquer à la population la motivation des choix à faire. M. ALBERT propose une réunion publique dès la fin janvier pour impliquer la population dès le commencement du projet.

Les membres du cabinet EPODE quittent la séance.

Denis QUEZEL-GUERRAZ quitte également la séance à 20 heures 30 malgré la demande de M. le Maire pour passer les points restants de l'ordre du jour dont deux délibérations assez urgentes.

Le quorum n'étant plus atteint, le conseil ne peut délibérer les points à l'ordre du jour et la séance est reportée au mercredi 12 décembre 2012 à 18 heures.

❖ Information sur les corridors biologiques (passages de la faune) :

Sur notre commune trois passages existent : un au Chaney, un au Puits-jour, un en Rubot. L'Etat demande à chaque commune de proposer des passages pour protéger la faune. Le Conservatoire Naturel de la Savoie peut nous conseiller à ce sujet.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire, P. GIRARD.